



coalition contre la faim



© Jimmy Kets

Journée mondiale de l'Alimentation 2012
La Coalition contre la Faim demande au Parlement:

Interdire une spéculation financière dévastatrice

La volatilité des prix accentue dramatiquement la faim

Depuis la crise alimentaire de 2008, les prix des produits agricoles montent et descendent en se maintenant dans une stricte tendance haussière.

Ces mouvements erratiques ont des conséquences préjudiciables tant pour les petits producteurs agricoles que pour les consommateurs marginalisés. Les premiers sont rarement en situation de pouvoir vendre leur faible production, prioritairement destinée à l'alimentation de la famille, et sont très souvent contraints à acheter des compléments alimentaires lorsque les prix sont hauts. Les seconds voient les prix des produits alimentaires monter inexorablement ... et doivent s'endetter afin de pouvoir nourrir leur famille.

Les facteurs structurels de la hausse et de la volatilité des prix alimentaires sont connus : concurrence des agro-carburants, croissance des besoins alimentaires, mauvaises répartition géographique des productions, aléas climatiques, ...

Par contre, plus récemment, depuis l'augmentation considérable des disponibilités financières suite à la crise des subprimes, on constate des interventions croissantes des acteurs financiers sur les marchés des produits agricoles. Une spéculation strictement financière¹ s'installe sur ces marchés, faussant et amplifiant leurs mouvements par l'intervention opaque de nouveaux investisseurs financiers (hedge funds, fonds de pension, fonds souverains, et certaines banques). Rien que sur le marché de Chicago, 46 fois la production réelle annuelle de blé et 24 fois la production réelle annuelle de maïs s'échangent chaque année. Ces pratiques déstabilisent artificiellement les prix sur les marchés locaux mais aussi internationaux. La volatilité des prix s'est emballée et de plus en plus de petits producteurs ou de consommateurs en subissent les conséquences de plein fouet.

Au Sud, les consommateurs consacrent en moyenne ¼ de leurs revenus à l'alimentation. L'augmentation du coût de l'alimentation accentue directement et dramatiquement la faim et la pauvreté.

La seule transparence des marchés financiers ne suffira pas à résoudre le problème de la spéculation et de la volatilité des prix qui en découle. Contre la spéculation financière, il faut réguler et règlementer les marchés financiers, au niveau belge, européen et international.

Comment agir pour mieux contrôler ces excès?

Dans tous les cas, il est nécessaire :

- d'interdire l'accès aux marchés agricoles à tous les investisseurs financiers qui sont extérieurs aux acteurs agro-alimentaire ;
- de supprimer tous les fonds indiciels basés sur les produits agricoles ;
- d'imposer des limites de position sur les marchés afin d'éviter les manipulations de cours.

Il faut encore interdire aux établissements financiers de proposer aux épargnants des produits financiers dont le rendement est lié à la spéculation sur le prix des matières agricoles.

Bien entendu, des actions spécifiques destinées à supprimer la spéculation sur les produits agricoles doivent s'accompagner de mesures visant des prix stables et rémunérateurs pour les producteurs, tout en étant accessibles aux consommateurs. Il faut encore des politiques agricoles de stabilisation des prix (constitution de stocks publics à l'échelle nationale, régionale, fixation de prix minimum, ...) et des politiques commerciales plus justes qui reconnaissent la souveraineté alimentaire des Etats et un régime particulier pour les produits de l'agriculture dans les accords commerciaux. Il faut aussi des politiques de



© Jelle Goossens

coopération adaptées qui donnent la priorité à l'agriculture paysanne durable, à travers le soutien des paysans et des organisations paysannes qui les représentent.

Bref, c'est une nouvelle vision de l'agriculture et de l'alimentation qu'il faut mettre en place, parallèlement à une stricte régulation des marchés des produits agricoles.

Qu'est-ce que vous pouvez faire en tant que parlementaire?

- Veiller à ce que les mandats accordés aux négociateurs de traités internationaux intègrent le respect de la souveraineté alimentaire des parties prenantes ;

- Examiner attentivement les propositions de traités internationaux soumis à vos votes afin de vérifier qu'ils respectent effectivement la souveraineté alimentaire des parties prenantes ;

- Demander à ce que des mandats de négociation accordés antérieurement soient, au besoin, revus dans cet esprit.

Contact:

Jean-Jacques Grodent
jgg@sosfaim.org
02 548 06 79

¹ Ne sont pas concernées ici les spéculations traditionnelles, nettement plus modérées, des acteurs de la filière agricole, qui chaque année évalue les opportunités de produire tel ou tel produit, dans telle ou telle quantité, de le vendre à telle ou telle date, ...